

Document 1 :

Aujourd'hui comme il y a trente ans les observateurs parlent souvent de « dépolitisation » des Français. Pourtant, la politisation, conçue comme valorisation de la politique, intérêt pour la chose publique et familiarité avec ses règles et ses enjeux n'a pas diminué durant ces trente dernières années.

1.1.1. L'intérêt pour la politique

Considérons tout d'abord l'indicateur le plus simple, celui de l'intérêt pour la politique, mesuré traditionnellement par la question suivante : « Vous intéressez-vous à la politique ? » En 1958, 9 % des personnes interrogées répondent « beaucoup », 47 % « un peu », et 42 % « pas du tout » (sondage IFOP).

Tableau 1 Intérêt pour la politique de 1978 à 1997

	Beaucoup	Assez	Peu	Pas du tout
1978	12	34	36	18
1988	10	31	38	21
1995	12	37	36	15
1997	11	37	37	15

Source : Enquêtes CEVIPOF-SOFRES.

La différence de formulation entre la question de 1958 et les suivantes interdit une comparaison terme à terme mais l'on peut noter au tableau 1 que la proportion de personnes « très intéressées » par la politique n'a que très peu varié en une quarantaine d'années tandis que la proportion de celles « pas intéressées du tout » a diminué de moitié. Entre 1978 et 1997 domine l'image de la stabilité, la répartition des enquêtés se fait de manière sensiblement égale sur les quatre degrés proposés d'une évaluation subjective de l'intérêt pour la politique.

Cet intérêt pour la politique est très étroitement relié à un faisceau d'attitudes qui en font un bon indicateur synthétique de l'attachement au système démocratique. Ainsi, plus croît le degré d'intérêt pour la politique, plus croît également l'attachement à des droits et des libertés tels que la sécurité sociale, le libre choix de l'école, la liberté d'entreprendre, le droit de vote, les partis politiques, l'Assemblée nationale, les syndicats, le droit de grève. On peut aussi mettre en évidence la relation de l'indicateur d'intérêt pour la politique avec des attitudes autoritaires ne touchant pas explicitement aux objets politiques. Ainsi, plus le degré d'intérêt pour la politique décroît, plus l'on a tendance à approuver des propositions telles que : « l'école doit donner avant tout le sens de la discipline et de l'effort », il faudrait rétablir la peine de mort », « l'homosexualité est tout à fait condamnable » ou « il y a trop d'immigrés en France ». Comme l'écrit Jean Ranger (1990), « la politique est globalement appréciée suivant une échelle de jugement moral dont les deux pôles la décrivent soit comme un territoire malsain et dangereux, soit comme une activité utile et honorable ». Or ce sont les plus politisés qui valorisent la politique et les moins politisés qui la jugent négativement et l'on peut constater une relation tout à fait nette entre le sentiment d'aliénation envers la politique – apprécié par l'acceptation ou le rejet de la proposition : « Certains disent, en parlant de la politique que ce sont des choses trop compliquées et qu'il faut être un spécialiste pour les comprendre » – et le niveau déclaré d'intérêt pour la politique. 80 % des personnes disant s'intéresser beaucoup à la politique ne sont pas d'accord avec la proposition précédente, 67 % de celles disant ne pas s'intéresser du tout à la politique sont au contraire d'accord avec cette proposition.

J.M. Donégani
« *Idéologies, valeurs, cultures* »
in
O. Galland et Y. Lemel (dirs)
La nouvelle société française
Armand Colin, Coll. U, 1998

Document 2 :

L'individu citoyen trouve son plein épanouissement dans la nation démocratique, et le nouvel environnement actuel prépare plus la transformation de la citoyenneté que sa disparition.

■ **Démocratie et citoyenneté : des acquis essentiels mais fragiles**

La cité grecque nous a appris à considérer la démocratie non seulement comme un mode d'organisation politique mais aussi comme une valeur, celle qui consiste pour des individus vivant en collectivité à maîtriser leur devenir dans le sens de l'affranchissement de la personne humaine. La Révolution de 1789 fait bénéficier l'individu d'un ensemble de dispositions juridiques garanties par l'État, en fonction des « droits naturels » que sont « la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression » (article 2 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen). Cette légalité démocratique est le pendant de l'attachement au principe d'égalité. Cependant, l'usage de la liberté est loin d'être également partagé, ce que démontre sans peine

la période de la première révolution industrielle. Il n'est alors pas surprenant que de la liberté entendue comme simple autonomie vis-à-vis du pouvoir politique, on soit passé au XIX^e siècle à une liberté consistant à faire participer les citoyens à l'exercice du pouvoir à travers par exemple le suffrage universel : d'abord pour contrôler les dirigeants, puis au XX^e siècle pour les obliger à établir les conditions d'une plus grande égalité devant les moyens d'exercer la liberté. La démocratie devient alors un instrument de la justice, et le développement des droits sociaux vient compléter les libertés publiques, ce qu'affirment clairement les Constitutions françaises de 1946 et de 1958. Non seulement l'individu citoyen est libre et responsable, mais il dispose dorénavant de créances sur la société.

L'une des composantes essentielles de la citoyenneté est donc un ensemble de droits, présentés dès 1949 par le sociologue anglais Thomas H. Marshall (1973) comme autant de phases successives de la construction de la citoyenneté : droits civils (libertés fondamentales), puis droits politiques (association au gouvernement de la Cité), enfin droits sociaux (incarnés par l'État-providence). Cependant la citoyenneté ne se limite pas à ces droits, ainsi que le rappelle Fred Constant (1998), puisqu'il faut aussi prendre en compte trois autres de ses composantes : d'abord la nationalité – chaque citoyen détient une fraction de la souveraineté nationale –, ensuite la participation à la vie de la Cité – activités diverses allant du militantisme au vote –, enfin l'existence de devoirs – comme celui de payer ses impôts ou de voter. Mais en suivant tant Sylvain Allemand (1998) que Patrick Hassenteufel (1996), on doit reconnaître la difficile articulation entre les dimensions statutaire, effective et identitaire de la citoyenneté. La première de ces dimensions n'est autre que la définition juridique des droits et des devoirs. La deuxième désigne la concrétisation de la précédente, qui se heurte à des inégalités persistantes. La troisième enfin correspond aux modes d'identification collective dans le cadre national, qui peut se traduire par des revendications spécifiques à certaines catégories d'individus. En évitant de tomber dans l'ambiguïté contenue dans le statut même du concept de citoyenneté, « toujours suspecté de désigner à la fois une réalité et un idéal souhaité » (Leca, 1986), force est cependant de constater qu'à l'époque actuelle les mises en cause de la citoyenneté se multiplient et confirment si besoin était la pertinence de la typologie précédente.

Y. Crozet (*et alii*)

Les grandes questions de la société française

Nathan, 2000

Document 3 :

Lors de l'élection présidentielle de 1995, parmi les jeunes qui n'ont pas le baccalauréat, le score pour Le Pen grimpe à 24 % ; parmi les jeunes poursuivant des études supérieures, il chute à 4 %¹. Il est une réponse à l'anxiété croissante vécue par les jeunes des milieux populaires directement menacés par les risques de précarité et d'exclusion sociale. Les jeunes ouvriers sont tout particulièrement attirés. Touchés plus que d'autres par le chômage, victimes en première ligne des désillusions entraînées par la gauche au pouvoir, et donc relativement démunis des repères politiques pourtant bien établis à la génération de leurs parents, ils donnent une large majorité de suffrages au Front national. Lors des élections législatives de 1997, 47 % d'entre eux votent pour ce parti (seulement 22 % des ouvriers âgés de plus de 40 ans), tandis qu'ils ne sont que 40 % à accorder leurs voix aux candidats de gauche (58 % des 40 ans et plus)².

Les disparités sont donc très fortes. Et si, tout récemment, la croissance semble profiter aux jeunes diplômés, les écarts continuent de se creuser vis-à-vis des jeunes disposant d'un faible niveau d'études ou sans qualification. Les emplois précaires et à temps partiel ont augmenté de plus de la moitié (52,3 %) pour les hommes depuis 1993. Un jeune sur trois qui se retrouve au chômage vient de quitter un emploi précaire. Et cinq ans après avoir quitté le système scolaire, un jeune sans diplôme sur deux ne travaille pas³. D'où cette interrogation : n'y a-t-il pas risque d'une cassure irrémédiable au sein même de la jeunesse entre des catégories qui finiront par s'en sortir, diplômées, intégrées, et d'autres qui ne pourront pas entrer dans le circuit ? Y aura-t-il solidarité entre ces différentes catégories de jeunes ou bien exclusion réciproque ? Et quelles conséquences cela aura-t-il du point de vue de la transmission d'une culture politique référentielle commune aux différentes générations ? Quelque chose de l'avenir de la démocratie se joue là, dans les conditions d'articulation entre une solidarité verticale dans la chaîne des générations, entre les plus anciens et les plus jeunes, et une solidarité horizontale entre les différentes catégories sociales qui

composent la jeunesse, confrontées à des conditions d'insertion sociale de plus en plus inégalitaires et de plus en plus étrangères les unes aux autres.

1. Enquête post-électorale CEVIPOF/SOFRES, 1995.

2. Nonna Mayer, *op. cit.*, p. 92-93.

3. INSEE, « Les trajectoires des jeunes », *Économie et statistiques*, 304-305, 1997.

A. Muxel

L'expérience politique des jeunes
Presses de sciences po, 2001

Document 4 :

Les jeunes qui votent sont minoritaires ; si l'on décompte les abstentionnistes et ceux qui ne sont pas inscrits sur les listes électorales, c'est une petite moitié seulement des jeunes en âge de voter qui se rend aux urnes.

La perplexité devant les choix à faire est aussi de plus en plus marquée. Le moment du choix électoral est souvent retardé, ce qui met souvent à mal les prédictions des instituts de sondage à la veille des élections. La proportion de ceux qui se décident au dernier moment, soit le dernier jour de l'élection, est de plus en plus grande. En 1988, 18 % des électeurs déclaraient s'être décidés dans les semaines qui ont précédé, voire le jour même du scrutin ; en 1995, toujours au premier tour, ils étaient 41 % dans ce même cas. En 1997, la dissolution de l'Assemblée nationale et l'organisation d'élections législatives anticipées n'ont pu

que brouiller encore davantage la perception de l'espace politique et de ses enjeux. Leur perplexité a été encore plus forte : 56 % ont reconnu s'être décidés en cours de campagne. Chez les jeunes, l'incertitude semble avoir beaucoup pesé : plus du quart d'entre eux (26 %) ont déclaré avoir choisi leur candidat le jour même du scrutin. Lors des élections européennes de 1999, 58 % déclarent avoir fait leur choix quelques jours avant ou le jour même du scrutin (43 % dans l'ensemble de la population).

Contrairement aux années 1960 et 1970, au cours desquelles les jeunes se distinguaient par des choix toujours plus radicaux et orientés nettement plus à gauche que parmi leurs aînés, le vote des jeunes d'aujourd'hui n'a rien de très spécifique. Il n'est plus traversé ni par le désir de révolte ou de changement radical de la société, ni non plus par des visées anticonformistes et libertaires. Lors des législatives de 1978, 59 % des 18-24 ans ont donné leurs voix à un parti de gauche et 24 % seulement à un parti de droite (contre respectivement 44 % et 40 % de l'ensemble des Français). Depuis, le vote des jeunes porte la marque des effets de l'alternance politique, suit les changements de camp politique qui sont intervenus lors de presque toutes les grandes élections nationales, et s'est progressivement rallié aux choix de l'ensemble du corps électoral.

A. Muxel

L'expérience politique des jeunes

Presses de sciences po, 2001

Document 5 :

Si les jeunes sont nombreux à rester hors-jeu de la décision électorale, s'ils maintiennent une certaine distance, voire une certaine méfiance, à l'égard des hommes comme des institutions politiques, s'ils restent sur leurs gardes en se montrant particulièrement lucides et critiques, ils ne sont pas pour autant dépolitisés. En effet, dès lors que la question du rapport des jeunes à la politique est évoquée dans le débat social, c'est non seulement le constat d'un malentendu qui s'impose, mais aussi celui d'une méprise. Tout d'abord un malentendu au sens propre du terme. Car les jeunes ne sont guère « entendus » dans une société n'arrivant pas à les intégrer correctement, pas plus qu'ils ne veulent « entendre » une classe politique jugée dans son ensemble peu crédible, peu responsable et peu digne. La méprise, elle, est celle que l'on trouve dans nombre d'analyses et de commentaires qui cantonnent les jeunes dans un individualisme et une forme de renoncement détournant leurs intérêts et leurs préoccupations hors du champ politique. Pourtant, ceux-ci ne sont ni dépolitisés ni démobilisés. Ils font preuve au contraire d'une conscience aiguë des problèmes touchant la collectivité, ils se manifestent lorsqu'il s'agit de défendre les droits de l'homme bafoués en France ou dans le monde, ils prennent la tête des mouvements de revendication en matière d'éducation ou de formation. Bref, s'ils ne veulent plus « entendre » le monde politique tel qu'il est, pour autant ils ne délaissent pas la scène politique. Ils en sont des acteurs à part entière. D'une autre façon, à leur façon certainement, ils sont politiquement dans le jeu.

A. Muxel

L'expérience politique des jeunes
Presses de sciences po, 2001

Document 6 :

La citoyenneté est, d'une part, une *réalité* d'ordre légal, politique, sociale ; une manière distinctive d'organiser et de vivre l'appartenance sociale et politique. Elle est, d'autre part, une *idée* sinon un *idéal* : une manière distinctive de penser et d'évaluer cette appartenance. A mi-distance entre les représentations historiques des acteurs et leur reconstruction scientifique par les chercheurs, il est permis de distinguer au moins quatre composantes essentielles de la citoyenneté comme figure idéale : la citoyenneté comme manifestation de l'identité nationale, la citoyenneté comme un statut juridique conférant des droits et des obligations vis-à-vis de la collectivité politique, la citoyenneté comme un ensemble de rôles sociaux spécifiques liés à la participation active à la vie de la cité et la citoyenneté comme ensemble de qualités morales.

F. Constant

La citoyenneté
Montchrestien, Coll. Clefs, 1998

Document 7 :

L'exercice du métier de citoyen exige un ensemble de qualités que la rhétorique électorale rappelle avec régularité. En sommant le citoyen d'avoir une opinion, la vie démocratique participe à la diffusion de la croyance en l'intelligibilité de l'univers politique. Elle repose sur le *postulat* de la *compétence politique*, c'est-à-dire la capacité de chaque citoyen de comprendre l'univers politique. Cette représentation valorisante d'un électeur compétent, à la fois attentif aux événements politiques, au fait des problèmes majeurs et exprimant en définitive par son vote un choix réfléchi et motivé, ne résiste pas à l'épreuve des faits. L'analyse sociologique dévoile une tout autre réalité : la capacité de se repérer dans l'univers politique est fort inégalement répartie et ceux qui en bénéficient au plus haut degré contrastent nettement avec la masse de ceux qui en sont démunie. Ce constat sociologique a donné lieu à deux types d'interprétations concurrentes : d'une part, le paradigme de l'intégration ; d'autre part, le paradigme de la domination. Les partisans de la première approche (Perrineau Mayer 1992) ne remettent pas en cause directement les présupposés philosophiques de la démocratie représentative. Le système démocratique encouragerait la participation des citoyens conscients de leur devoir civique. Son fonctionnement ne serait pas un obstacle en lui-même à la mobilisation électorale du plus grand nombre. Si certains citoyens participent moins que les autres, c'est tout simplement parce qu'ils seraient moins bien intégrés à la société que ceux qui participent davantage. La participation politique est directement corrélée au degré d'intégration à la collectivité. Elle est aussi fortement dépendante de la conjoncture politique et de toute une palette de situations sociales qui gouvernent différents niveaux et types de participation politique. Les partisans de la deuxième approche (Gaxie 1978 Bourdieu 1979) récusent le présupposé de compétence politique postulée par la théorie de la démocratie représentative. Le principe d'égalité politique serait illusoire car tous les citoyens n'ont pas une compétence politique égale. Un cens non plus économique mais culturel serait à l'œuvre et tiendrait à l'écart de la vie politique active de larges couches de la population électorale potentielle.

F. Constant

La citoyenneté

Montchrestien, Coll. Clefs, 1998

Document 8 :

Si par citoyenneté on entend la réunion d'au moins trois dimensions — une communauté de sécurité, un espace de solidarité, un capital de légitimité politique, les formes modernes de la citoyenneté restent, à ce jour, indissociables de l'Etat-nation. A l'exception de l'Union Européenne — née du Traité de Maastricht du 7 février 1993, entré en vigueur le 1^{er} novembre 1993, tout citoyen est avant tout citoyen d'un Etat-nation érigé, selon la formule de Dominique Schnapper, en communauté de citoyens. Cependant, l'Etat-nation est, aujourd'hui, en crise. Il n'est plus, s'il l'a jamais été, une entité close et souveraine. La dissociation des espaces économiques et politiques d'une part, le découplage des notions de marché et nation

d'autre part, l'hétérogénéité ethnique et culturelle croissante des « populations nationales » tendent ainsi à favoriser l'entrée dans une ère nouvelle : celle d'une citoyenneté post-nationale. Dans de nombreux pays, l'espace politique s'est construit autour du lien national/citoyen. Aujourd'hui, ce couplage historique est mis en question et désacralisé au profit d'allégeances concurrentes infranationales ou supranationales. L'Etat et la nation ne peuvent plus durablement fonctionner l'un par rapport à l'autre. Par bien des aspects, les populations issues de l'immigration sont au centre de cette mutation politique qui a suscité maintes prises de positions et controverses passionnées. Les uns appellent à une dissociation des concepts de nationalité et citoyenneté tandis que les autres s'y opposent en continuant à faire de la nationalité la condition irréductible de la citoyenneté. Pourtant, le statu quo est lourd de contradictions. Trois d'entre elles méritent d'être évoquées ici. La première tient dans les oppositions logiques du discours dominant relatif à l'intégration des « immigrés » : d'un côté, on leur refuse une participation minimale à la vie de la cité ; de l'autre, on les déclare « inassimilables ». La deuxième concerne une tendance de signe opposé : d'une part, les travailleurs sont de plus en plus reconnus comme des citoyens dans l'entreprise ; de l'autre, on s'en tient à une conception restrictive et conservatrice de la citoyenneté en général. La troisième se rapporte au paradoxe des ressortissants de l'Union Européenne qui bénéficient dans tous les pays membres du droit de circulation et de séjour ainsi que du droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales et européennes alors que les étrangers non ressortissants de la communauté européenne en sont privés même s'ils résident, dans un Etat membre, depuis plusieurs années.

F. Constant

La citoyenneté

Montchrestien, Coll. Clefs, 1998

Document 9 :

Le développement des systèmes de protection sociale est souvent analysé en termes d'extension de la citoyenneté. T.H. Marshall dans une célèbre conférence (1) prononcée au lendemain de la Seconde Guerre mondiale et de la mise en place du *Welfare State* britannique a ainsi décrit les trois étapes de la citoyenneté : la citoyenneté civique correspondant aux libertés fondamentales (liberté d'expression, égalité devant la justice...), la citoyenneté politique correspondant à la mise en place du suffrage universel et la citoyenneté sociale résultant de la création de droits sociaux. Pour Marshall, il y a donc un étoffement progressif de la citoyenneté qui connaît son plein épanouissement dans le cadre d'un système de protection sociale universaliste fondé sur les mêmes droits pour tous (droit à la santé, droit à la retraite, droit à la protection contre le chômage...) et sur les mêmes devoirs pour chacun (à travers le financement par l'impôt), à l'image du système de protection sociale britannique inspiré par le rapport Beveridge de 1942.

L'analyse de Marshall, souvent reprise, ne se fonde cependant que sur l'une des trois dimensions de la citoyenneté, à savoir la **dimension statutaire**, avec la définition juridique de droits et de devoirs. En effet par les systèmes nationaux de protection sociale sont définis de nouveaux droits et de nouveaux devoirs dessinant les contours d'une citoyenneté sociale. Mais la dimension statutaire n'épuise pas l'analyse de la citoyenneté (2). Il faut tenir compte de deux autres dimensions :

- D'une part il s'agit de ce que l'on peut appeler la **dimension effective** de la citoyenneté, c'est-à-dire l'existence concrète, observable empiriquement, des principes de la citoyenneté statutaire. C'est en particulier par rapport au principe d'égalité que la protection sociale signifie une extension de la citoyenneté effective dans la mesure où elle se traduit en particulier par une égalisation des conditions face aux différents risques sociaux, chaque citoyen bénéficiant d'une prise en charge collective des accidents du travail, de la maladie, de la retraite, du chômage...

- D'autre part il s'agit de la **dimension identitaire**, c'est-à-dire des modes d'identification collective produits par la construction de l'État-nation. La citoyenneté tient aussi au sentiment d'appartenance à la collectivité politique et sociale façonnée par l'État. A ce niveau il est indéniable que l'avènement des systèmes nationaux de protection sociale participe de la diffusion du sentiment d'appartenance collective à une nation et à un État (3).

Cette articulation positive entre protection sociale et extension de la citoyenneté est aujourd'hui mise à l'épreuve de l'émergence de nouvelles formes de pauvreté, résultant du ralentissement de la croissance économique et de la montée du chômage, qui se traduisent notamment par une «sortie» des systèmes de protection sociale.

(1) «Citizenship and social class», paru dans *Citizenship and social class and other Essays*, Cambridge University Press, 1950, pp. 1-85.

(2) Patrick Hassenteufel, «L'État-Providence ou les métamorphoses de la citoyenneté», *L'Année Sociologique*, 1996, 46 n°1, pp. 127-149.

(3) Patrick Hassenteufel, «Le *Welfare State* entre construction nationale et crispations nationalistes», dans Pierre Birnbaum (dir.), *Sociologie des nationalismes*, Paris, PUF, 1997, pp. 325-339.

P. Hassenteufel
« *Exclusion sociale et citoyenneté* »
in
Cahiers français
Citoyenneté et société
N° 281, mai-juin 1997
La documentation française

Document 10 :

La notion de **citoyenneté européenne** fait une entrée remarquée avec le traité sur l'Union européenne signé à Maastricht le 7 février 1992. Elle est désormais inscrite dans la deuxième partie du traité de Communauté européenne, aussitôt après l'énonciation des principes sur lesquels celui-ci repose et avant que ne soient indiquées les politiques de la Communauté et présentées ses institutions. Cet enrichissement justifiait à lui seul que la Communauté perde son qualificatif d'économique pour devenir simplement Communauté européenne, changement de désignation qui traduit parfaitement l'élargissement de ses objectifs. Le « ressortissant d'un État membre de la Communauté » devient citoyen de l'Union.

(...)

Le contenu de la citoyenneté européenne comporte des droits de nature **politique** mais aussi des droits à caractère **économique, social et juridique**. Faute d'avoir

pu donner à cette citoyenneté une densité politique comparable à celle que possède la citoyenneté nationale, les rédacteurs du traité l'ont nourrie d'éléments qui sont normalement extérieurs à la notion de citoyenneté.

Les articles 8A à 8E du traité indiquent ces divers éléments, d'inégale importance :

- droit de circuler et de séjourner librement sur tout le territoire de l'Union (sous réserve des limitations et conditions établies par le traité ou pour son application) ;
- droit de vote et éligibilité aux élections européennes et municipales dans l'État membre de résidence ;
- droit de bénéficier de la protection assurée par les autorités consulaires et diplomatiques de tout État membre de la Communauté, dans le cas d'un séjour dans un pays tiers où l'État dont on a la nationalité n'est pas lui-même représenté ;
- droit de pétition devant le Parlement européen ;
- droit de saisir un « médiateur » désigné par le Parlement européen lorsqu'on s'estime victime d'un mauvais fonctionnement de l'administration communautaire.

On peut regretter que les rédacteurs du traité n'aient pas mentionné, dans la partie consacrée à la citoyenneté, l'élection du Parlement européen au suffrage universel direct, les règles concernant l'accès des ressortissants communautaires à la fonction publique nationale et le statut judiciaire du ressortissant communautaire. Mais ces questions font l'objet d'autres dispositions du traité qui doivent aussi être prises en considération dans une vision d'ensemble.

Jean-Claude Masclet

« *Vers une citoyenneté européenne ?* »

in

Cahiers français

Citoyenneté et société

N° 281, mai-juin 1997

La documentation française